



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 90701

### Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. Quarante-quatre associations et fédérations, représentant les différents champs plus particulièrement concernés : consommation, sécurité civile, santé, famille, interventions à domicile, viennent de fonder le collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante afin de soutenir la candidature de la lutte contre les accidents de la vie courante au label grande cause nationale 2011. Avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie quotidienne représentent un fléau endeuillant nombre de familles et détruisant des vies entières. Or ces accidents sont des drames évitables. Les pays du nord de l'Europe ont mis en place des politiques volontaristes qui démontrent qu'il est possible de diviser par trois le nombre de décès liés aux accidents domestiques grâce à des campagnes adaptées et des actions menées par l'ensemble des acteurs concernés. En France, déclarer la prévention des accidents de la vie courante grande cause nationale permettrait une prise de conscience, encouragerait la définition de politiques interministérielles et mobiliserait l'ensemble des acteurs afin de faire diminuer le nombre de ces drames. Elle lui demande, en conséquence, le calendrier au terme duquel le thème de la grande cause nationale 2011 sera connu.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui ont fait part de leur souhait d'être candidat pour l'attribution du label « grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « grande cause nationale » et « campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr). Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessures, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Génisson](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90701

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé** : Premier ministre  
**Ministère attributaire** : Premier ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 octobre 2010, page 11036

**Réponse publiée le** : 2 novembre 2010, page 11944